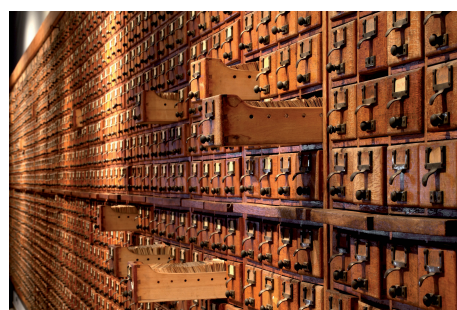




© Jean-Luc DERU / Photo-DAYLIGHT



© Patrick Tombelle

## APPEL À CANDIDATURE NATIONALE POUR LE LABEL DU PATRIMOINE EUROPÉEN Édition 2019

Le label du patrimoine européen est une action de l'Union européenne, visant à contribuer au renforcement, chez les citoyens européens et en particulier les jeunes, du sentiment d'appartenance à une Union européenne fondée sur des valeurs partagées, une histoire européenne commune et un patrimoine européen commun. La campagne vise également à la valorisation des diversités nationales et régionales et au dialogue interculturel. Les sites, les sites thématiques nationaux et les sites transnationaux peuvent participer. Sont considérés comme site, les monuments, les sites naturels, archéologiques, urbains, industriels, les paysages culturels, les biens et objets culturels ainsi que le patrimoine immatériel lié à un lieu qui ont marqué l'histoire et la culture de l'Europe ou la construction européenne et qui promeuvent les valeurs européennes.

Tous les 2 ans, la Commission européenne organise une procédure de labellisation à l'issue de laquelle un seul site par pays peut être labellisé. Pour la Belgique, le règlement de la présélection est disponible à l'adresse suivante : <http://patrimoine.brussels>. Un secrétariat constitué de représentants de la Région flamande, la Communauté flamande, la Région Bruxelles-Capitale, la Communauté germanophone, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, est responsable de la procédure de sélection au niveau belge. Les sites sélectionnés seront les candidats belges pour le patrimoine européen.

Des informations et des conseils sur le label du patrimoine européen peuvent être obtenus sur le lien suivant : [https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/actions/heritage-label\\_en](https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/actions/heritage-label_en)

Le formulaire de candidature est disponible sur le lien : [https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/actions/heritage-label/apply\\_en](https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/actions/heritage-label/apply_en)

Le dossier de candidature, rédigé dans une des trois langues nationales (FR - NL - DE), devra être adressé avant le **31 octobre 2018** à l'adresse suivante :

### Service public régional de Bruxelles

Bruxelles urbanisme et Patrimoine

Rue du Progrès 80/1

1035 Bruxelles

Conformément au règlement européen, une version anglaise des dossiers devra également être fournie par le(s) site(s) lauréat(s) pour le **14 février 2019 au plus tard**.

Personne de contact :

\* Madame Isabelle LEROY

tél.: 02/204.24.50

ileroy@sprb.irisnet.be